M. Truyen ; 7. Air varié pour clarinette (Béer). M. A. Carnail, *clarinette solo de la musique municipale de Croix* ; 8. Chansonnette comique, M. A Brouillard.

Deuxième partie. — 1. Marche et ballet d'Hamlet (A. Thomas), Concordia-Harmonie ; 2. La Folle, romance pour ténor (Grisar), MM. G. Scalbert ; 3. Air varié pour basse (Witmann), X...; 4. L'Oiseau voyageur, mélodie pour baryton (Henrion), T. Truyen ; 5. Thème varié pour saxophone (Mayzeder), Jules Lauridan, saxophone, directeur de la Concordia-Harmonie ; 6 Fasquille tourquennoise (Watteeuw), G. Delcambre ; 7. Fantaisie variée pour trombone (Christophe), Pascal Poulet, soliste de la Concordia-Harmonie ; 8. Duo de la Reine de Chypre, pour ténor et baryton (Halévy), G. Scalbert et T. Truyen ; 9. Chansonnette comique, A. Brouillard. — Pianiste-accompagnateur, Mme Laurie-Bersou, professeur.

Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole de la rue Turgot. — *Fête de bienfaisance.* — L'Association amicale des Anciens élèves de l'Ecole de la rue Turgot, offrira à ses membres, aujourd'hui dimanche, à cinq heures précises du soir, dans la salle des Fêtes du « Café des Orphéonistes, » rue de la Gare, chez M. Oscar Lefebvre, un grand concert vocal et instrumental. Le programme, très bien composé, promet une soirée des plus attrayantes.

A l'issue du concert, il sera donné, dans la même salle, un bal de famille à grand orchestre, au profit des enfants pauvres de l'Ecole.

Cirque Lenka. — Les représentations de dimanche soir et lundi sur paraissent devoir être vraiment supérieures.

Outre les *Clarkonians*, jeunes gymnastes pleins de feu, et les *Wiseley*, bizarres et très amusants clowns musicaux, déjà vus, mais qui sont à revoir, et à côté des écuyères déjà admirées, on annonce divers numéros nouveaux dont on dit le plus grand bien.

En outre, dans ces deux soirées, la direction commencera à donner des pantomimes amusantes, dont la première annoncée : *Les joyeux cuisiniers*, grande pantomime-farandole, dans laquelle 90 personnes paraîtront, est indiquée comme excessivement réjouissante.

Dimanche, à 3 heures de l'après-midi, il sera donné une matinée enfantine.

Halluin. — *Concert par la Musique municipale.* — Le dimanche 27 janvier, la musique municipale offrira à ses membres honoraires un concert, qui sera en même temps une œuvre de bienfaisance : une quête y sera faite au profit des pauvres de la commune. La fête, dont le programme est des plus attrayants, sera rehaussée par le concours d'artistes qui lui prêteront leur généreux concours. Voici d'ailleurs ce programme :

Première partie. — 1. Musique municipale, Fantaisie sur les noces de Jeannette, V. Massé ; 2. M. L. Lièvins, air de la Dame Blanche, Boieldieu ; 3. M. Verroust Concert pour flûte, Demersman ; 4. M. P. Desoutter, la Cloche de ma vieille église, Obin ; 5. M. Duquenne, Pianiste, XXX ; 6. M. H. Devos, chansonnette comique, XXX.

Deuxième partie. — 1. Musique municipale, air varié pour saxophones-alto, Bléger ; 2. M. L. Lièvens, romance, XXX ; 3. M. L. Desoutter, Invocation à St-Martin, Taglaffico ; 4. M. Verroust, Doux murmure, Parent ; Valse de Chapuis, Chapuis ; 5. MM. Desoutter et Lièvins, Grand air de la Favorite, Donizetti ; 6. M. Duquenne, pianiste, XXX ; 7. M. H. Devos, chansonnette comique, XXX. — Le piano sera tenu par M. J. Duquenne.

La Madeleine lez-Lille. — Un concert organisé par la *Fanfare de la Madeleine*, avec le gracieux concours du cercle l'*Union dramatique* roubaisien et de Mlle Alice Raimbert, sera donné, dimanche, 20 janvier, à six heures du soir, dans l'établissement du Comte de Lille, à La Madeleine lez-Lille, et sera suivi d'un bal. Voici les numéros qui seront remplis par le *Cercle dramatique* :

Première partie. — 1. Monologue dramatique par Mlle Alice Raimbert ; 5. Romance par M. Henri Leveugle ; 6. Monologue dramatique M. Sanctorum ; 8. Divorçons-nous, comédie en un acte jouée par MM. Chapourcke et Sanctorum.

Deuxième partie. — 1. Solo de flûte par M. E. Vanpoucke ; 4. Monologue dramatique par Mlle Alice Raimbert ; 5. Chansonnette de genre par M. Vanpoucke ; 8. « les gardes Champêtres », comédie-vaudeville jouée par le cercle l'Union dramatique. — Le piano sera tenu par Mlle Gabrielle Billaux. — Prix du cachet : à l'avance 0,75, au guichet 1 fr.

Nous souhaitons bon succès au Cercle dramatique pour ses premiers débuts.

Mont-à-Leux. — *Concert de charité.* — Nous rappelons que c'est aujourd'hui dimanche, à 5 heures du soir, qu'aura lieu dans la salle des fêtes du patronage « ad Rosas », le concert de bienfaisance organisé par le Cercle Gounod, de Mouscron. Le prix des places est ainsi fixé : 4 franc pour les premières et 50 centimes pour les secondes.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

JEUDI 24 JANVIER

12e REPRESENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE

MANON

OPÉRA-COMIQUE EN 5 ACTES ET 6 TABLEAUX

Musique de Massenet

PRIX DES PLACES : Fauteuils, loges et baignoires, 4,00 f. Pourtours, 2,50; 1re Galeries, 1,75; 2e Galeries, 0,60 cent. LOCATION : 25 cent. pour les places numérotées, 0,10 non numérotées, *chez M. Jube, rue de la Gare.* (*Téléphone*)

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 19 janvier.* PARTI AVEC LE CHEVAL. — M. Pierre Wuyfels, entrepreneur à Croix, avait, il y a près que un an, au mois de mars, envoyé à Lille un de ses domestiques, Hilaire Vanmerchelin, le chargeant de rapporter un arbre qu'y avait été acheté. Naturellement son patron avait donné à Vanmerchelin un cheval destiné à traîner ledit arbre.

Mais le lendemain et les jours suivants M. Wuyfels avait vainement attendu son employé, et il avait fait son deuil de l'animal ainsi soustrait quand il y a quelques jours, un ouvrier de l'entrepreneur rencontra notre Vanmerchelin près du pont Morel : les deux hommes s'abordèrent et une rixe eut lieu. On alla s'expliquer au poste et c'est alors que l'ouvrier dénonça Vanmerchelin qui, devant les explications précises de son ancien camarade, dut avouer les faits. Vanmerchelin fut arrêté; il était du reste en état de vagabondage. Le prévenu n'a que vingt-un ans : il est condamné à six mois de prison.

UN FRAUDEUR DANGEREUX. — Le 11 janvier, à Halluin, près de la frontière, le douanier Noguier se mettait en mesure de visiter un individu âgé d'une vingtaine d'années du nom de Jules Seynave, lorsque celui-ci, qui était du reste porteur d'une charge de contrebande, tira l'un de ses sabots et en donna un formidable coup sur la tête du préposé. Noguier, un moment étourdi, n'eut plus la force de maintenir son prisonnier qui en profita pour fuir. Mais, bientôt revenu à lui, le douanier se mit à la poursuite de Seynave, aidé en cela par son collègue Lemaître qui réussit enfin à ligotter le contrebandier, non sans avoir été cruellement mordu au visage et aux mains.

C'est devant la police correctionnelle que Seynave a à répondre de ses méfaits. Il encourt trois peines, l'une à trois mois et cinq cents francs d'amende, pour fraude, la seconde à huit mois pour rébellion et opposition à l'exercice, et la troisième à un mois pour tentative d'évasion.

Toutefois la confusion est prononcée pour les peines de trois et huit mois.

DÉPRAVATION SENILE. — Un vieillard de soixante-treize ans, Louis Jausses, à la barbe blanche, aux cheveux gris tombant en boucles sur les épaules, avait, rue Notre-Dame à Roubaix, dans un estaminet, commis le 15 janvier dernier un outrage public à la pudeur en présence d'une fillette. Comme il avait été aussi vu mendiant il fut déféré à la fois pour mendicité et pour le délit d'immoralité ; malgré la déposition précise d'un témoin, il prétend n'être pas l'auteur de l'indécence reprochée. Il est infligé néanmoins à Louis Jausses une peine de deux mois.

VOL D'UNE BALLADEUSE. — M. Cardon, marchand à la Croix Rouge, à Tourcoing, avait vu, il y a une dizaine de jours, se présenter chez lui un individu d'une trentaine d'années, qui lui avait proposé en vente une balladeuse; il avait refusé, parce qu'il avait eu des soupçons sur la provenance de cette voiture. Mais le même jour, il vit repasser son homme qui n'avait plus, cette fois, la balladeuse. Immédiatement, il avisa l'agent Derbaudringhien, qui n'hésita pas à interroger Gossens Jean-Baptiste — c'est le nom de l'individu. Au surplus, ce dernier dut finir par confesser que le véhicule ne lui appartenait pas. Gossens, qui a 28 ans et habite à la Croix-Rouge, est condamné à quatre mois de prison et vingt-cinq francs d'amende.

RETOUR DE CAPTIVITÉ. — Eugène Delecroix, 28 ans, teinturier à Tourcoing, venait de sortir de la prison de Lille où il avait purgé une condamnation à six mois pour outrages et rébellion, quand rencontrant le garde-champêtre Petit de la Croix-Rouge à Tourcoing, il lui dit qu'il aurait bientôt arrangé son brigadier à qui il attribuait la cause de sa condamnation, qu'il le ferait sauter, quitte à porter sa tête sur l'échafaud. L'agent Petit voulut le calmer, mais devant son insistance, il l'emmena au poste; là, Delecroix sortit de son répertoire les injures les plus imagées, qu'il décocha à l'adresse du représentant de l'autorité. C'est pour cela que comparaît le dit Delecroix qui se voit condamner à deux mois de prison et cent francs d'amende.

ESCROQUERIE. — Une dame Boët, habitant Roubaix, s'était adressée à un individu du nom d'Henri Capart, 30 ans, pour lui faciliter le moyen, par une lettre qu'il aurait écrite, d'obtenir l'assistance judiciaire; elle lui remit quatre francs cinquante puis le pseudo agent d'affaires demanda encore de l'argent qui était, suivant sa promesse, destiné à payer un avocat habitant Lille. Or, quand la dame Boët se rendit chez ce dernier pour savoir à quoi en était son affaire, l'honorable maître lui répondit qu'il ne connaissait pas le premier mot de ce qu'elle voulait lui dire et ne connaissait pas davantage le sieur Henri Capart : il lui conseilla de porter plainte : cequ'elle fit et Capart, qui avait depuis peu quitté la maison d'arrêt, dut y retourner.

A l'audience Capart se contente de demander l'indulgence des juges; comme il a des antécédents judiciaires, le prévenu est condamné à six mois de prison.

PÈRE ET FILLE. — Il y a trois semaines, dans un estaminet de la rue Blanchemaille à Roubaix, une altercation avait eu lieu entre Joseph Glys et Ferdinand Dalvers, tisserand, demeurant au Raverdi, accompagné en ce moment de sa fille Marie. Bientôt on en vint aux mains : cette dernière asséna un coup de parapluie sur la tête de Glys et Dalvers, après avoir terrassé à son tour son adversaire, lui lança plusieurs coups de pied dans le côté.

Dalvers père et fille comparaissent donc tous deux pour coups et blessures : Ferdinand Dalvers, qui a déjà, il y a quinze ans, subi une condamnation pour un fait analogue, se voit infliger une peine d'un mois; quant à Marie Dalvers, qui n'a que vingt ans, elle bénéficie de la loi Bérenger pour la peine de six jours qui est prononcée contre elle.

POUR violences exercées, à Tourcoing, contre une voisine, Auguste Deridder encourt, par défaut, une peine de deux mois.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 17 janvier.* — La séance est ouverte à deux heures dix, sous la présidence de M. Claustre, juge de paix des cantons Est et Ouest, assisté de son greffier M. Waymel. M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, occupe le siège du ministère public.

Me Buns, huissier, audencier, veille à la stricte exécution de la consigne, qui est de séparer en deux groupes parfaitement distincts le nombreux public qui se presse dans la salle.

Les personnes appelées à comparaître, comme inculpées ou comme témoins, sont rangées aux abords du prétoire, dont l'accès leur est ainsi assuré sans encombre. Quant aux curieux proprement dits, ils sont refoulés à distance respectueuse vers le fond de la vaste pièce, de façon à dégager la sortie.

Ce service d'ordre, dont le premier résultat est d'accélérer l'expédition des affaires, paraît fort goûté des intéressés. Deux agents sont chargés d'en surveiller le bon fonctionnement.

Le rôle, encore moins chargé qu'à la précédente audience, comporte cinquante cinq affaires au plus, y compris six renvoi.

LES FILLES DE MOEURS LÉGÈRES. — La police de sûreté exerce une étroite surveillance sur les filles de mœurs légères, dont les moindres faits et gestes sont, on le sait, régis par une sévère réglementation. Huit de ces malheureuses dont les noms ont une triste notoriété, sont citées pour diverses infractions à leur charge ; mais aucune ne répond à l'appel de son nom. La plupart d'ailleurs, récidivistes endurcies, sont sous les verrous, en train de purger des condamnations antérieures.

Le Tribunal inflige à ces dernières, en sus de l'amende uniforme de cinq francs, pour chaque contravention commise et il y en a jusqu'à cinq pour chacune d'elles, un jour d'emprisonnement.

LA VOIRIE MUNICIPALE. — Le tribunal de simple police de Roubaix comprend dans son ressort les communes de Wattrelos, Croix et Wasquehal. C'est ainsi qu'un plafonneur de Croix, M. Hippolyte Waquer, qui n'a pas sollicité l'autorisation préalable, pour déposer des matériaux dans une des rues de cette localité, s'entend condamner à un franc d'amende, en vertu de l'arrêté de police du 28 mai 1894, sur le droit de voirie.

Un entrepreneur de Roubaix, M. Antoine Bacquel, n'a pas fait enlever avant la fin de la journée des déblais amassés devant une maison en construction, rue de la Fosse-aux-Chênes. Par application du règlement de police municipale, en date du 20 novembre 1875, il encourt la même pénalité.

LA LOI GRAMMONT. — Pour avoir frappé abusivement, place Nadaud, le cheval qui lui était confié par son maître, un domestique, nommé Léopold Blomme, est puni de cinq francs d'amende.

La loi Grammont, protectrice des animaux, remonte au 2 juillet 1850. L'unique article qu'elle contient frappe d'une amende de cinq à quinze francs, et d'un emprisonnement d'un à cinq jours, selon la gravité du cas, ceux qui l'enfreignent.

L'ÉTIQUETAGE DES VIANDES DE BOUCHERIE. — L'arrêté municipal du 23 juin 1893 prescrit rigoureusement aux bouchers de Roubaix de munir d'étiquettes les viandes qu'ils exposent en vente. L'un d'eux, M. Henri Lefebvre, installé à la Halle Centrale, a négligé de se soumettre à cette exigence. M. Claustre lui applique le minimum de l'amende, un franc, à titre d'avertissement.

LA POLICE DES THÉATRES. — C'est encore un franc d'amende que M. le juge de paix inflige à un amateur des soirées théâtrales, Léon Vanpaeghem, qui a fumé dans les couloirs de l'Hippodrome, malgré la défense formelle faite par le règlement.

DÉFAUT DE BALAYAGE. — Tout entrepreneur de constructions est responsable du balayage de la voie publique devant les immeubles où il effectue des travaux. M. Spiridion Roekens, de Croix, qui a entrepris le terrassement d'une maison de la rue Neuve, n'a pas tenu compte de l'obligation qui lui était imposée; le tribunal admet les circonstances atténuantes et ne le condamne qu'à l'amende d'un franc.

LES CABARETS. — Un cabaretier de la rue des Longues-Haies, Louis Hofman, qui faisait jouer de la musique et danser dans son établissement sans autorisation, n'a pas voulu interrompre le bal, malgré les injonctions d'une ronde de police. Son cas est aggravé par la récidive, et le Tribunal le frappe d'une pénalité de cinq francs, en l'avertissant que la prochaine infraction du même genre lui vaudra de la prison.

Rue de l'Alouette, Elisa Versavel, cabaretière, signalée par la police de sûreté à la sévérité de M. le président, aurait attiré deux clients dans une salle particulière de sa maison, pour les mettre en mauvaise compagnie. Malgré ses protestations énergiques, elle est condamnée à cinq francs d'amende, avec une verte admonestation.

Une autre cabaretière, de la rue Archimède, Maria Leclercq, a occupé à son service une fille mal notée, Sidonie Vandewèzhe, qui n'aurait pu obtenir le certificat réglementaire. La patronne et la domestique sont punies la dernière par défaut, chacune de cinq francs d'amende.

UN BRUTAL INDIVIDU. — Mme Léonie Maréchal, femme Hooreman, une brave ménagère de la rue Saint Laurent, vaquait tranquillement aux soins de son ménage, lorsqu'un de ses proches voisins, Désiré Vandekerckhove, fit irruption chez elle, croyant y trouver sa femme qu'il poursuivait pour la frapper.

Il passa sa colère sur Mme Hooreman, qu'il roua de coups, ce qui lui vaut aujourd'hui une condamnation à trois jours d'emprisonnement. Mais il n'est pas probable qu'il purge sa peine de sitôt, car le brutal individu a eu le soin de mettre la frontière entre lui et la justice.

AFFAIRES APPELÉES. — Toutes les autres causes appelées sont sans le moindre intérêt, et ne soulèvent d'ailleurs aucun incident qui vaille la peine d'être relevé.

La séance, beaucoup plus calme que d'ordinaire, grâce aux mesures d'ordre prises par M. Claustre, est levée à trois heures quarante.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos des listes électorales à la Chambre de Commerce

Tourcoing, 16 janvier 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

J'entends souvent des négociants de Tourcoing et Roubaix se plaindre de ne pas être inscrits sur la liste des électeurs pour la Chambre de commerce, quoiqu'étant pourtant patentés depuis dix, quinze ans et plus peut être, et votant pour le Tribunal de commerce depuis plusieurs années. Ce qui les étonne surtout d'être ainsi oubliés, c'est que d'abord ils paient chaque année, en même temps que leurs contributions, une somme destinée à subvenir aux frais de la Chambre comme à ceux du Tribunal de commerce ; puis ensuite de voir voter pour la Chambre des personnes établies depuis moins de cinq ans, et d'autres à qui la qualité de Français a été accordée depuis moins de deux ans ; ces deux catégories ne pouvant pas encore voter pour le Tribunal de commerce.

Il semblerait vraiment qu'on devrait d'abord choisir les négociants, commerçants et entrepreneurs, payant patente depuis plus de cinq ans et ayant toujours été Français. Ils sont aussi à même d'apprécier leurs votes que ceux nouvellement établis. Puis il n'est pas juste que ceux qui ont servi leur pays pendant un certain laps de temps et qui sont toujours à la disposition de la loi militaire, soient éliminés de leurs droits civiques au profit d'étrangers ayant vécu et prospéré dans nos villes jusque l'âge de quarante ans et plus sans autre souci que celui de passer la frontière quand cela leur aurait semblé bon.

Si après avoir choisi les patentés, le nombre d'électeurs n'était pas suffisant, il serait toujours temps alors de le compléter avec les commerçants nouvellement établis. Ce mode de procéder donnerait assurément satisfaction à beaucoup de négociants, commerçants et entrepreneurs de Tourcoing, Roubaix et leurs cantons.

Je vous livre ces quelques lignes, Monsieur le Directeur, persuadé qu'elles trouveront bon écho si vous voulez bien les insérer dans un prochain numéro de votre estimable journal.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations. E. N.

A propos d'un vol de viande

Roubaix, le 19 janvier.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Le 22 décembre dernier, j'ai été arrêté à la Halle de Roubaix, pour vol de viande au préjudice de M. Marcelli, mon ancien patron. Le Tribunal correctionnel de Lille m'a condamné pour ce fait à un mois de prison.

Voulant prouver mon innocence, je me suis adressé à la Cour d'appel de Douai qui, dans son audience du 14 janvier, a cassé le jugement prononcé contre moi.

Comme mon arrestation et ma condamnation ont été publiées par le *Journal de Roubaix*, je vous prie de bien vouloir également faire connaître le jugement rendu par la Cour d'appel.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon respect

JEAN-BAPTISTE VANDEKERKHOVE, rue des Halles, 27.

Le vol de la rue de Maubeuge

Roubaix, le 18 janvier 1894.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

A la suite d'une odieuse dénonciation, j'ai été soupçonné comme étant l'auteur du vol commis, le 15 novembre dernier, chez M. Jeansens, épicier, rue de Maubeuge.

Mon innocence, ainsi que celle de mon fils, ayant été reconnue, nous avons, tous les deux, été l'objet d'une ordonnance de non-lieu.

Mais cette mesure ne suffisait pas à me réhabiliter. C'est pourquoi j'ai poursuivi devant le Tribunal correctionnel de Lille mon « dénonciateur », qui, mercredi dernier, 16 janvier, a été condamné à 50 francs d'amende, cent francs de dommages-intérêts et aux frais.

Je crois pouvoir espérer que cette décision, quoique tardive, est la preuve évidente que la réputation d'honorabilité dont je jouissais à Roubaix n'était pas usurpée, et que le public me rendra la confiance qu'il me prouvait autrefois, et dont je n'ai jamais démérité.

Veuillez agréer, etc.

HENRI PARDON, 30, rue de Maubeuge.

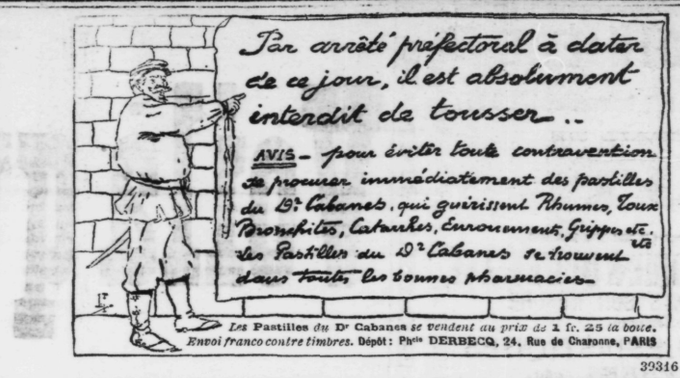

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte.
Envoi franco contre timbres. Dépôt : Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, PARIS

39316

PETITE CORRESPONDANCE

A. Z. O. — Non ; il lui aurait fallu un point égal ou supérieur.

O. D. — En 1895 seront appelés : 1° les réservistes des classes 1884 et 1888, quels que soient leur arme et leur corps d'affectation ; 2° les réservistes des classes 1885 et 1889, affectés aux régiments d'infanterie de réserve. — Les affiches officielles seront prochainement placardées.

F. K. M. — C'est souvent un cas d'exemption.

A. Y. S. — 1° On peut contracter un engagement volontaire à toutes les époques de l'année. On devance l'appel lorsqu'on connaît le corps auquel on est affecté. 2° Oui, le 23e bataillon. 3° A la mairie (Bureau militaire).

K. R. 12. — 1° Même réponse qu'au précédent correspondant. 2° Oui.

Alphonse B. 100. — 1° A la Mairie (Bureau militaire). 2° A toutes les époques de l'année. 3° Oui.

NOUVELLES MILITAIRES

Réserve. — *Artillerie.* — Par décret en date du 14 janvier 1895, rendu par le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus dans l'arme de l'artillerie et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après indiquées, savoir :

Au grade de chef d'escadron de réserve. — M. Delfosse, placé au 27e régiment.

Au grade de capitaine de réserve. — M. Delplanque, placé au 27e régiment.

Au grade de lieutenant de réserve — Les sous lieutenants : MM. Wagner, du 13e régiment : maintenu ; Remy, du 27e régiment : maintenu ; Thiriez, du 27e régiment : maintenu ; Mallmann, du 13e régiment : maintenu ; Piérart, du 13e régiment : maintenu ; Ramon, du 15e régiment : maintenu.

Armée territoriale. — *Artillerie.* — Ont été nommés ou promus dans le cadre des officiers d'artillerie et ont reçu les affectations ci-après :

Au grade de lieutenant : MM. Piérard, Lefrançois, Deleplanque, Gérard, du 1er régiment ; maintenus. M. Hermary, du 1er régiment ; placé au 2e.

Train des équipages militaires. — Sont nommés au grade de capitaine : M. Pearron, au 1er escadron ; placé au 9e.

Au grade de lieutenant : M. Lambert, du 1er escadron ; maintenu.

NORD

Un accident de chemin de fer à La Bassée. — Hier soir, au dernier train venant de Béthune, un individu, âgé de 24 ans, natif de Frévent, du nom de Charles Feutrel, a franchi la barrière dite Pont-des-Vaches, au moment du passage du train.

Il a eu les deux jambes coupées. On l'a transporté à l'hôpital où on lui a fait l'amputation. Son état est désespéré.

Un meurtre à Sous le Bois. — Les sieurs François, dit le Flamand, célibataire, et Hanbot, père de quatre enfants, travaillaient ensemble à l'usine.

Une discussion s'éleva entre eux à propos d'une brouette, et avant qu'on eût eu le temps de se rendre compte de ce qui se passait, Hanbot asséna sur la tête de son camarade un tel coup de pelle qu'il lui fendit le crâne.

L'état du blessé paraît désespéré.

Le meurtrier a disparu. On croit qu'il a passé la frontière.

Un accident de chemin de fer au Petit Ronchin. — Vendredi vers six heures et demie du soir, un cheval attelé à une voiture, appartenant à M. Alphonse Demon, étant attaché devant un estaminet ; il brisa sa longe et partit à toute vitesse.

Il arriva ainsi au passage à niveau au moment où la barrière était fermée du côté opposé à celui d'où il venait.

Le cheval tourna brusquement à droite et l'attelage fut pris en écharpe par le train-tramway.

Le mécanicien stoppa, mais la voiture avait été réduite en miettes. Quant au cheval il a été retrouvé sous la dernière voiture, absolument en lambeaux.

Les drames de la mer. — Nous avons annoncé hier le naufrage d'un bateau de pêche aux environs de Ghyvelde. Voici des détails à ce sujet :

La barque de pêche : *Père de famille* appartenant à M. Vanhille, était commandée par M. Charles Braëms qui avait avec lui sept hommes.

Dans la soirée, vers sept heures et demie, le bateau se trouvait sans voiles en face de Coxide (Belgique), quand une violente saute de vent le fit chavirer.

L'équipage tomba à l'eau et parvint avec peine à se hisser sur la coque du bateau. Malheureusement deux hommes manquaient à l'appel; les six autres qui avaient pu se cramponner sur le bateau chaviré, passèrent plusieurs heures dans cette terrible situation.

Enfin, un bâteau de pêche dunkerquois, *Marie-Pauline*, put recueillir les naufragés.

Le corps d'un des deux hommes disparus a été retrouvé dans le fond de la barque *Père de famille*.

Un suicide à Rosendaël. — Hier après-midi, le sieur Druvaërt, âgé de 27 ans, qui souffrait depuis longtemps d'une pneumonie grave, s'est fait sauter la cervelle en se tirant un coup de revolver dans la bouche. Sa mort a été instantanée. Le désespéré laisse une veuve et un enfant.

Un incendie à Tourmignies. — Un incendie a éclaté dans la nuit de vendredi à samedi chez M. Jacquart, cabaretier à Tourmignies. Tout a été consumé. Les dégâts s'élèvent à 6 ou 7,000 francs.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du samedi 19 janvier.* — Marie Mazeman, rue de Mouveaux, cour Petit 3. — Anna Florin, rue de Maubeuge, fort Loridan 2. — Henri Bocquet, rue d'Alger 119. — Hector Van Hauwaert, sentier de la Basse-Masure 55. — Henri Verleye, rue de l'Alma 213. — Marie Fontaine, rue Monvoisin 27. — Denis Bersou, rue de Tunis 62. — Joséphine Sentenac, rue Vallon 20. — Marie Myter, Hôtel-Dieu. — *Mariages.* — Edouard Vercouteren, tileur, 26 ans, rue de l'Alma, cour Florin 31 et Marie Bouche, ménagère, 24 ans, rue de Naples 79. — Guillaume Kerkhove, rattacheur, 25 ans, rue Franklin 2 et Hortense Masse, ratcheuse, 22 ans, rue du Moulin 157. — Jean-Baptiste Delhay, échantillonneur, 32 ans, à Tourcoing et Maxellende Dhowailly, modiste, 24 ans, rue Hilarion, cour Fermaux. — Emile Chantry, plafonneur, 26 ans, rue Newcomen 25 et Eudoxie Aubert, servante, 25 ans, rue Descartes 33. — Ernest Denis, chauffeur, 25 ans, rue des Fossés, cour Bernard 24 et Julie Dubocage, journalière, 23 ans, rue des Fossés 65. — François Ghesquière, tisserand, 28 ans, rue de l'Alma 149 et Adelaïde Vasseur, tisserande, 20 ans, rue Fosse-aux-Chênes. — Camille Vandierschaeve, tailleur, 26 ans, à Tourcoing et Marie Vancoillie, servante, 29 ans, place du Trichon 20. — Léon De Vlieghere, rattacheur, 24 ans, rue Jacquart, fort Fraser 15 et Marie Ladsous, soigneuse, 22 ans, rue Rollin 14. — *Déclarations de décès.* — Albert Lebrun, 2 ans 4 mois, rue du Pile 165, cour Delannoy. — Félicité Trianon, 70 ans, rue Saint-Jean. — Rosalie Tanghe, 27 ans, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du samedi 19 janvier.* — Louis Houte, rue de Roubaix. — Jean Hespel, rue du Flocon. — Laure Mestack, Pont de Neuville. — Apolline Werquin, rue des Poutrains. — Louis Horent, Marlière. — *Publications de mariages.* — Jean-Baptiste Hins, 24 ans, débourreur et Marie Ferret, 24 ans, soigneuse. — Henri Vanwalleghem, 25 ans, apprêteur et Marie Pollet, 16 ans, soigneuse. — Joseph Legrand, 24 ans, trieur et Marie Brabant, 22 ans, moulineuse. — Pierre Deboubert, 26 ans, employé au chemin de fer et Coralie Vanbredam, 27 ans, journalière. — Thomas Delvoye, 25 ans, fabricant de vélocipèdes et Marie Deprost, 23 ans, sans profession. — Charles Ehrhart, 24 ans, mouleur en fer et Alphonsine Gaudron, 23 ans, soigneuse. — Jules Tiberghien, 27 ans, cocher, et Marie Fornier, 24 ans, lingère. — Henri Ghesquière, 37 ans, camionneur et Hélène Warquez, 22 ans, cuisinière. — Henri Barbieux, 27 ans, perceur et Marie Vanghelluwen, 23 ans, dévideuse. — Désire Dumortier, 54 ans, cabaretier et Marie Savary, 27 ans, cuisinière. — Charles Nuyttens, 30 ans, fileur et Marie Devriezere, 22 ans, soigneuse. — *Mariage.* — Xavier Stimput, 27 ans, employé et Marie Carpentier, 25 ans, journalière. — Victor Duchemin, 25 ans, mouleur et Marie Desurmont, 18 ans, soigneuse. — Henri Demay, 36 ans, douanier et Sabine Favorel, 40 ans, cabaretière. — Gustave Kiersbulck, 18 ans, teinturier et Marie Demeyere, 20 ans, fileuse. — Gustave Moerman, 26 ans, architecte et Adrienne Aubier, 22 ans, sans profession. — *Déclarations de décès.* — Fidèle Scamps, 74 ans, boulanger, rue Lille 32. — Georges Dieuolombier, 6 mois, rue de la Potente. — Joseph Vandenbrouck, 7 mois, rue de la Marlière. — Eugène Hardy, 18 jours, rue de Mons. — Camille Bettens, 7 jours, rue du Tilleul.

CROIX. — *Déclarations de naissances du 7 au 13 janvier.* — Gerhard Fernand, rue de Thionville. — Jules et Julienne Taghon, jumeaux, rue Basse. — Manciaux Paul, rue Charles-Quint. — Camille Fernand, rue Charles-Quint. — *Mariages.* — Lartizan Gustave, 28 ans, apprêteur et Arbon Amandine, 24 ans, ménagère. — Leplat Alphonse, 31 ans, boucher et Dhal Céline, 20 ans, sans profession. — Vanacker Désiré, 26 ans, employé de commerce et Sailly Marie, 21 ans, mercière. — Louis Honoré, 23 ans, tisseur et et Steyvers Marie, 22 ans, tisseranie. — Vandenbogaerde Jean, 25 ans, journalier et Boolaage Emma, 23 ans journalière. — *Publications de mariages.* — Lesage Henri, 21 ans, apprêteur et Collez Hortense, 22 ans, piqurière. — *Déclarations de décès.* — Molders Hortense, 5 mois, rue de l'Amiral-Courbet. — Castelain Louis, 78 ans, rue Holden-Crothers. — Pottier Caroline, 75 ans, rue Pasteur.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille FREMAUX-MOUCHON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Marie-Louise MOUCHON, décédée à Roubaix, le 17 janvier 1895, dans sa 39e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 20 courant, à 2 heures, en l'église de Sainte-Elisabeth, Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Tuilerie, estaminet du *Beau Navire*, à 1 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-COKET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Julie COKET, décédée à Roubaix, le 17 janvier 1895, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 20 courant, à 2 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 2 heures, rue du Luxembourg, 5, (fort Cordonnier).

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1895, à 9 heures et 1/2, pour le repos de l'ame de Madame Dominique DELNESTE, née Victorine MEYRANT, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1894, dans sa 57e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Croix, le lundi 21 janvier 1895, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Dame Clémen e-Eugénie LECLERCQ, épouse de M. Jean-Louis DESTAILLEUR, décédée à Croix, le 10 janvier 1894, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adèle EVRARD, sœur de Monsieur le Doyen de Notre-Dame, veuve de M. Edouard CARON, décédée à Roubaix, le 9 janvier 1894, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Elie-Auguste DESBARBIEUX, membre de la Confrérie du Très Saint Sacrement, époux de Dame Juliette DUVILLIE, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1894, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 21 janvier 1895, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eulalie SCHAFS, épouse de Monsieur Emile DEBUDDER, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1894, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

PLAIES RECENTES ou ANCIENNES quelle qu'en soit la nature ? Guérison certaine par l'ONGUENT St-ROC